

**République Française**  
**Département**  
**Nièvre**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d' Arzembouy  
séance du 04/09/2019

L'an 2019 et le 4 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de HAGHEBAERT Raphaël Maire.

M. HAGHEBAERT Raphaël, Maire, Mme PASSUELLO Danielle, MM : BRETON Franck, DELMOTTE William, PIERI Patrick

**réf : 2019/10 : DEVIS TRAVAUX LOGEMENT PRESBYTERE**

Suite à la présentation du devis de l'entreprise PAJNIC ET WIATR concernant les travaux de rénovation du logement de l'ancien Presbytère, le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte celui-ci pour un montant de 5 997.50 € HT soit 6 327.36 € TTC

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019/11 : DEVIS TRAVAUX ACCESSIBILITE DEVANT LA MAIRIE ET L'EGLISE**

Suite à la présentation du devis de l'entreprise Mario et Longo concernant les travaux de voirie devant la mairie et devant l'église pour la mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas accepter ce devis ( 2 112.57 € HT pour l'église et 3 710.48 € HT pour la mairie)

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2019/12 : DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire la décision modificative suivante

Dépense Fonctionnement

Chapitre : 042 Article: 6811 : + 1 657.75 €

Chapitre : 023 : - 1 657.75 €

Recettes Investissement

Chapitre : 040 : + 1 657.75 € article : 28041582

Chapitre : 021 : - 1 657.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette modification budgétaire

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

**République Française**  
**Département**  
**Nièvre**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d' Arzembouy  
séance du 03/05/2019

L'an 2019 et le 3 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de HAGHEBAERT Raphaël Maire.

M. HAGHEBAERT Raphaël, Maire, Mme PASSUELLO Danielle, MM : BRETON Franck, DELMOTTE William, PIERI Patrick

**réf : 2019/09 : SUBVENTION RRE LES SOURCES DES 3 NIEVRES**

Suite à la demande de subvention du regroupement RRE LES SOURCES DES 3 NIEVRES, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte

soit 1.50 € X 68 habitants = 102 euros

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)